



Compagnie d'Arc de Seichamps

6, avenue du Grémillon - 54425 PULNOY

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 2154032
Agrément Jeunesse et Sports N° 54 S 784 du 19/04/1984

Téléphone : 06 29 06 97 60 Mail : roland.degardin@sfr.fr
Site internet : <https://arcseichamps.sportsregions.fr>



Réunion du Comité Directeur Samedi 06 juin 2020

Présents :

Roland DEGARDIN
Evelyne DEGARDIN
Corinne SCARANO
Eldo SCARANO
Estelle LEONARDELLI

Excusés :

Sophie VIATTE
Dominique HINGRAY

Ordre du Jour :

1. Bilan de la situation suite à la crise sanitaire de la COVID-19
2. Calendrier prévisionnel des manifestations
3. Préparation de la reprise des activités en septembre

1. Bilan de la situation suite à la crise sanitaire de la COVID-19

La salle de Martinchamps est fermée jusqu'au 31 août prochain.

A ce jour, la Mairie de Seichamps n'a pas autorisé les clubs à utiliser les terrains extérieurs.

Compte-tenu des évolutions récentes de la situation sanitaire, des préconisations de la FFTA et du renouvellement de l'équipe municipale, Roland va redemander l'autorisation de s'entraîner en extérieur dans le respect des gestes barrières et du protocole élaboré par la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Pour mémoire, seule la Mairie a le pouvoir d'autoriser la reprise des entraînements.

Au regard du statut du club, composé uniquement de bénévoles, et des pertes financières liées à la crise sanitaire, il n'y aura pas de ristourne sur les licences 2020.

2. Calendrier prévisionnel des manifestations

Les dates suivantes sont prévisionnelles dans l'attente de validation de la part de la Mairie de Seichamps :

Manifestations	Dates prévisionnelles
2020	
Assemblée Générale	9 octobre (confirmée)
Challenge d'Automne	31 octobre / 1^{er} novembre (confirmé)
2021	
Saint Sébastien	13 mars
Challenge de Printemps	8-9 mai
Tir du Roy	13 mai
Challenge d'été	4 juillet
Assemblée Générale	8 octobre
Concours d'Automne	30-31 octobre

3. Préparation de la reprise des activités en septembre

Les statuts du club devront être actualisés suite aux évolutions réglementaires fédérales. Ils seront présentés lors de l'AG du 9 octobre prochain.

Un rappel global du règlement intérieur sera fait à l'ensemble des adhérents notamment :

- en raison des pertes financières liées à la crise sanitaire, pertes occasionnées par la non-organisation des challenges de printemps et d'été et se montant approximativement à 2 600 €, la compagnie sera vigilante concernant le nombre de concours dont elle finance l'inscription et le remboursement des frais liés aux déplacements sur les championnats de France et les compétitions par équipes. Le règlement intérieur sera scrupuleusement respecté.

- Par mesure de sécurité, les horaires de cours destinés aux jeunes débutants devront être impérativement respectés.

Concernant les tarifs, les parts de la fédération, de la ligue et du comité départemental sont inchangées à ce jour. Ces tarifs seront confirmés en septembre prochain.

Pour les débutants, il est proposé d'intégrer le montant de l'entretien du matériel mis à disposition (20 €) directement à la part club, notamment pour faciliter la comptabilité lors du paiement des licences. Une remise de 20 € sera faite aux licenciés possédant leur propre matériel.

Le montant de la location de matériel de compétition, aujourd'hui 50 € par an, sera de 30 € qui seront ajoutés à la licence 2020-2021.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes débutants d'avoir un matériel « personnel » de qualité (carquois, repose-arc, palette, protège-bras) le club proposera une commande groupée pour un montant d'environ 30 € par archer.

